

Catégories des Membres

Mise à jour le 15 décembre 2024



Coopérative de solidarité
des Auteurs de Jeux d'Éditions



En devenant membre d'une coopérative, une personne ou une société adhèrent :

1. à participer aux activités (événements,...),
2. à participer aux finances (cotisation, campagne,...),
3. à s'impliquer volontairement aux projets de la coopérative (contrat, travail, bénévolat,...).

L'implication n'est pas une obligation alors que la non-participation peut entraîner une expulsion du membre.

Toutes exclusions ou expulsions peuvent être soumises à des frais engagés, lors de gestions de projets, de gestion d'activités et lors de retrait des PP. Les Parts sociales ne sont pas remboursables.

services
CAJECLUB

Membre Consommateur Cb

- Être membre consommateur à la **Coopérative de solidarité des Auteurs de Jeux d'Éditions** vous octroie une remise annuelle sur les produits et services de la **CAJE** tels que :
 - 34 % sur les articles produits ou édités par **CAJECLUB**
 - 15 % sur les **Services ludiques** de **CAJECLUB**
 - 10 % sur tous les autres produits et services de la **CAJE**
- Les obligations du membre résultent en un 150 heures de bénévolat au sein de la coopérative, de déboursier sa cotisation annuelle et de respecter les règlements stipulés à la régie interne de la coopérative.
- L'implication que vous offrez est sujette à une compensation qui sera évaluée par le **Conseil d'Administration** et soumise aux votes lors de l'assemblée des membres.
- Vous avez également la possibilité de participer aux assemblées des membres et d'obtenir un **droit de vote**.
- La souscription d'un membre consommateur Cb inclut les parts de qualifications** à vie qui se résume à **trois parts sociales à 20 \$, totalisant 60 \$ + frais et taxes 9 \$** (montant final de 69,00 \$).
- Votre statut de **Membre Consommateur** vous confère d'être invités lors des activités de la **CAJE**.
- Une **cotisation annuelle** est également établie*, chaque année; selon les frais fixes (*et non tous les frais*) ainsi que les parts de qualifications détenues par les membres. Le déboursement de la cotisation peut s'effectuer mensuellement ou annuellement.

** Parlez-en autour de vous afin d'encourager les souscriptions; plus nous sommes nombreux, plus basse sera la cotisation !*

Les avantages en résumé

- Remise annuelle sur les produits et services de la **CAJE**.
- Obtenir des rabais et forfaits à l'aide de nos contacts.
- D'acquies des ristournes lors de profit de la **CAJE**.
- Acquisition de dons monétaires lors d'implication collaborative aux activités de la coopérative.
- Possibilité d'obtenir des dons monétaires et/ou matériels lors d'implication collaborative aux projets de la **CAJE**.
- Participation aux droits de votes lors des assemblées.

Membre Consommateur Cf

- Être membre consommateur à la **Coopérative de solidarité des Auteurs de Jeux d'Éditions** vous octroie une remise annuelle sur les produits et services de la **CAJE** tels que :
 - 34 % (-44% pour les détaillants) sur les articles produits ou édités par **CAJECLUB**
 - 15 % sur les **Services ludiques** de **CAJECLUB**
 - 10 % sur tous les autres produits et services de la **CAJE**
- Les obligations du membre résultent à déboursier sa cotisation annuelle et de respecter les règlements stipulés à la régie interne de la coopérative.
- L'implication que vous offrez est sujette à une compensation qui sera évaluée par le **Conseil d'Administration** et soumise aux votes lors de l'assemblée des membres.
- Vous avez également la possibilité de participer aux assemblées des membres et d'obtenir un **droit de vote**.
- La souscription d'un membre consommateur Cf inclut les parts de qualifications** à vie qui se résume à **trois parts sociales à 20 \$, et de 105 parts privilégiées, totalisant 165 \$ + frais et taxes 15 \$** (montant final de 180,00 \$).
- Votre statut de **Membre Consommateur** vous confère d'être invités lors des activités de la **CAJE**.
- Une **cotisation annuelle** est également établie*, chaque année; selon les frais fixes (*et non tous les frais*) ainsi que les parts de qualifications détenues par les membres. Le déboursement de la cotisation peut s'effectuer mensuellement ou annuellement.

** Parlez-en autour de vous afin d'encourager les souscriptions; plus nous sommes nombreux, plus basse sera la cotisation !*

Les avantages en résumé

- Remise annuelle sur les produits et services de la **CAJE**.
- Obtenir des rabais et forfaits à l'aide de nos contacts.
- D'acquies des ristournes lors de profit de la **CAJE**.
- Acquisition de dons monétaires lors d'implication collaborative aux activités de la coopérative.
- Possibilité d'obtenir des dons monétaires et/ou matériels lors d'implication collaborative aux projets de la **CAJE**.
- Participation aux droits de votes lors des assemblées.

Courriels de contacts

Il est important d'ajouter à vos contacts, les adresses de messageries suivantes :

- Président : president@cajeclub.ca
- Trésorier : tresor@cajeclub.ca
- Secrétariat : info@cajeclub.ca

**** La totalité des parts d'un membre devra être déboursée, par l'individu en question, en un seul versement au moment de l'admission comme membre de la CAJE par un dépôt bancaire (via notre courriel) ou en personne (lors d'une rencontre). Détenir des parts de qualifications se résume à un prêt pouvant toutefois être perdu venant d'une faillite de la CAJE. De par ce geste, le membre encourage l'organisation et appui concrètement une coopérative de solidarité dont l'objectif est de venir en aide aux auteurs et aux artisans du domaine des jeux de sociétés tout en valorisant le talent québécois.**

info@cajeclub.ca

(819) 840-3944

fb.me/caje.club

cajeclub.com

